



PROCÈS-VERBAL
Assemblée générale annuelle
Samedi 4 août 2018, à 9 h
Centre communautaire de l'Hôtel de ville d'Entrelacs
2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle (AGA)

À 9 h, ouverture de l'assemblée et accueil par un mot de bienvenue du président de l'Association, M. François Linteau, le quorum étant atteint par la présence de trente-six personnes. Sont présentés les membres du conseil d'administration (CA) de 2017-2018 : Mme Jeane Francoeur, messieurs Richard Cardinal, Gilles Drouin et Michel Lamarre.

2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

M. Linteau informe les membres qu'ayant antérieurement accepté d'agir à titre de président d'assemblée et M. Drouin à titre de secrétaire, ces nominations étant appuyés par Madame Christine Colette et secondée par Monsieur Guy Thibodeau sont adoptées à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Pierre Lacombe, demande d'ajouter à Divers : plantes myriophylles à épi et RSVL. M. Linteau informe l'assemblée de la présence de M. Hugo Allaire, directeur général de la municipalité d'Entrelacs en remplacement de M. le maire et que la parole lui sera accordée après la présentation du rapport d'activités 2017-2018. Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AG du 5 août 2017

Proposé par madame Gisèle Barbeau, secondé par Mme Hilda Blayer; adopté à l'unanimité.

5. Adoption du rapport d'activités 2017-2018 du conseil d'administration

M. Linteau présente le rapport d'activités du CA et informe des suites qui ont été données aux priorités identifiées à l'AGA 2017 ainsi que sur d'autres, ajoutés en cours de cette année. Les documents joints à la convocation, lesquels font l'objet d'une présentation projetée sur écran, servent de référence aux porteurs de dossiers pour la présente rencontre.

– Algues myriophylles et surveillance du lac Patrick : Le CA en assume un suivi constant, l'information étant transmise aux membres au moyen de notre bulletin périodique et de notre site WEB; rapport fait à la présente AGA.

– Rivière Jean-Venne : Cette année, suite à une demande formulée par notre Association, une analyse de l'eau a été réalisée par la CARA au frais de la municipalité. M. Alexandre Morin de la Municipalité d'Entrelacs, était responsable du suivi de ce dossier. Les résultats de l'analyse n'ont pas atteints les objectifs visés et n'ont pas répondu à nos attentes. Les grandes lignes du rapport ont été présentés aux membres à la présente AGA.

– Nuisances: Sujet qui continue à alimenter la problématique du camp Le Nordet. Une modification au plan de développement l'Oasis du Lac Patrick a été déposé à la Municipalité par le promoteur et a été refusé pour non-conformité. La Municipalité ne reconnaît plus le site comme une base de plein air, suite au début des activités en relation avec le projet Oasis originalement accepté. Un changement de propriétaires serait en cours pour un des chalet existant. Des démarches et des communications sont toujours en cours pour rappeler les attentes de notre Association envers tout locateur; rapport fait à la présente AGA.

- Visibilité de l'APELP : Le CA a complété cette année la révision graphique de notre LOGO en y incluant une signature de marque «Mon lac, j'en prends soin», terminé la refonte de notre code d'éthique, produit une nouvelle carte bathymétrique et procédé à l'impression. Des cartes ont été remises gratuitement aux personnes qui ont complété le sondage. L'activité de fête du Lac Patrick « Quai à Quai » a été annulé à cause du temps incertain. Rapport fait au cours de la présente AGA.
- Enregistrement de l'APELP (OSBL) : L'enregistrement de notre Association a été complété en novembre 2017: rapport fait au cours de la présente AGA.
- Activités administratives du CA : Sept réunions du CA ont été tenues dont deux par liaison téléphonique tel que maintenant permis par nos règlements, il y a eu parution de trois bulletins de liaison trimestrielle de l'Association ainsi que d'une participation des bulletins municipaux par un mot du président. La mise à jour de notre site WEB a été complétée. Le CA a réalisé un sondage auprès de nos riverains et un rapport des résultats est fait à la présente AGA.
- Implication à d'autres activités de la Municipalité d'Entrelacs : Réunions du conseil municipal, souper des bénévoles, Journée de la Terre, Journée du grand ménage.
 - Recrutement de nouveaux membres : Demeure une priorité pour 2018-2019.

6 Réception du bilan financier au 30 juin 2018

Présentation du bilan par M. Cardinal. En tenant compte du solde de l'exercice précédent, des revenus de cette année moins les dépenses, le solde total actuel est de 3643 \$ dont 2 450 \$ pour l'APELP et 1 193 \$ pour l'ensemencement. L'adoption du bilan financier est proposée par M. Nicolas Charbonneaux, adopté à l'unanimité après explications donnés sur les frais de visibilité et coût de l'assurance responsabilité de l'APELP.

7. Résultat de l'analyse de l'eau du lac pour 2017 et 2018

7.1 Rivière Jean-Venne

La Municipalité d'Entrelacs a fait réaliser, suite à notre demande, une analyse de la qualité de l'eau de la rivière Jean-Venne en embauchant la firme CARA. Les attentes et les objectifs d'analyse ont été clairement détaillés dans la demande de soumission. Le rapport CARA présenté à l'assemblée, n'a pas satisfait les attentes de l'APELP. En particuliers sur le manque d'explication sur la présence des coliformes fécaux et la conclusion émise sans comparatif tel que demandé dans la soumission. Le CA a transmis son insatisfaction à cet égard. Le CA a transmis des statistiques de nos relevés des 20 dernières années, mais la CARA a répondu qu'elle ne pouvait valider la méthodologie utilisée de même que le laboratoire consulté. La municipalité ne fera pas l'analyse de l'eau de la rivière Jean-Venne pour cette année.

7.2 Lac Patrick (disque de Secchi, stations d'échantillonnage)

M. Lamarre présente les résultats des derniers prélèvements d'eau effectués à l'été 2017 du lac Patrick. De façon générale, la qualité de l'eau est excellente. Pour ce qui est de la baignade, aucun test exhaustif n'est fait. Le seul endroit problématique demeure l'embouchure de la rivière Jean-Venne ainsi que son cours depuis le village. De fait, les résultats obtenus au fil des années ne donnent aucun indicateur de détérioration alarmante, même si d'une année à l'autre certains sites peuvent présenter des différences.

M. Lamarre et Nicolas Charbonneaux, responsables de la vérification des analyses de transparence de l'eau du lac, concluent que la limpidité de l'eau est très bonne laquelle se maintient au fil des années et quelle était de 16 pieds en août 2017. Au bénéfice de certains membres, une présentation est faite sur le disque de Secchi et la manière de prendre la mesure de la clarté de l'eau.

En résumé, le prochain CA s'engage à continuer à suivre et à participer à l'effort de préservation de la qualité de l'eau et de notre environnement. De plus, les prélèvements annuels seront maintenus en 2018 et les résultats seront présentés à l'AGA 2019.

7.3 Plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE)

La menace de la propagation du myriophylle à épi fait l'objet d'une surveillance constante dans les lacs du Québec. Elle n'est pas présente dans le lac Patrick. Cependant, toute vigilance de notre part s'impose. À cet effet une première

séance d'information a été suivi par François Linteau et 60 autres personnes le 29 juin dernier. Une politique de prévention est en cours par le Ministère de l'Environnement, la CRE Laurentides, les municipalités et avec les associations de lacs. Entretemps, des dépliants d'information sur les PAEE seront distribués par notre Association à nos riverains. Un suivi assidu des actions de surveillance est en cours avec la Municipalité d'Entrelacs et l'ADLIE. On propose qu'un plan de communication agressif sur cette menace soit mis en place au printemps prochain.

7.4 Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

En collaboration avec ses partenaires, le RSVL poursuit les quatre objectifs suivants :

- Acquérir des données afin d'établir le niveau trophique d'un grand nombre de lacs et suivre leur évolution dans le temps;
- Dépister les lacs montrant des signes d'eutrophisation et de dégradation;
- Éduquer, sensibiliser, soutenir et informer les associations de riverains et les autres participants;
- Dresser un tableau général de la situation des lacs de villégiature au Québec.

Une demande, acceptée à l'unanimité par les membres de l'APELP, a été faite par François d'adhérer au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Étant situé dans Lanaudière, nous sommes sur une liste d'attente pour la prochaine année. L'abonnement sera au coût annuel de 466 \$. Toute l'information est disponible sur le site <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>. Les membres ont également demandé au CA de mettre en place le programme de suivi des PAEE tel que proposé par le CRE Laurentides.

8. Échange avec M. Hugo Allaire. Remplaçant de M. le maire Breton

Le CA présente le contenu d'un échange courriel récent avec le maire d'Entrelacs en guise d'introduction.

M. Allaire a abordé divers sujets d'actualité avec les membres :

- ❖ La menace du myriophylle à épi qui nécessite une surveillance soutenue, devenue une préoccupation du gouvernement du Québec parce qu'elle progresse et s'implante par toutes sortes de moyens : embarcations et remorques non lavées, avion amphibie, etc. Son développement est agressif. La MRC est à préparer un plan d'intervention avec les municipalités pour préserver nos lacs. La Municipalité réitère son insistance sur le lavage des embarcations et remorques à la station de lavage située au village près du jardin communautaire.
- ❖ Il fait remarquer que la Municipalité maintient avec rigueur le programme de vérification des fosses septiques.
- ❖ Au sujet des plaintes et l'observation des règlements concernant les nuisances par le bruit, seul la SQ a le mandat pour y répondre adéquatement. Selon la récente rencontre entre la Municipalité et la SQ, peu de plaintes ont été formulées dans la dernière année. Plus le nombre de plaintes sera élevées plus la fréquence d'intervention s'améliorera. Les membres présents ont exprimé leurs désaccords et propositions pour résoudre ce sujet sensible : Pourrait-il y avoir l'assignation d'un employé de la Municipalité capable d'y répondre en tout temps, la conformité règlementaire des bien-fonds et des permis est-elle légitimée, les modalités et délais dans l'intervention par la SQ sont fastidieux et trop long, l'arrogance et le déni des locateurs fautifs est légendaire, il y a un écart statistique significatif entre le nombre de plaintes formulées par les riverains et celui obtenu de la SQ. M. Allaire répond qu'il y a une communication constante et régulière avec la SQ depuis quelques mois suite à nos signalements et il réitère de continuer à acheminer les plaintes à la SQ.
- ❖ Concernant les feux d'artifices les membres propose de les interdire après 23:00 H.

La MRC de la Matawinie travaille actuellement l'harmonisation avec les Municipalités de la réglementation relative aux nuisances. Quant à la Municipalité d'Entrelacs, elle entreprend présentement la révision de son règlement sur les nuisances et les feux d'artifices.

Le CA transmettra à M. Allaire le résumé de ces discussions, pour qu'il puisse entreprendre les démarches internes pour y répondre adéquatement.

9 Programme d'ensemencement 2018-2019

M. Cardinal présente le résultat de l'ensemencement fait à la fin mai 2018 : un total de 272 livres de truites mouchetées ont été mis à l'eau par La Pisciculture Tardif & fils de St-Come. Le coût pour cette année de l'ensemencement des poissons revient à 1 500 \$. Nous avons recueilli 1 785 \$ provenant de 30 dons volontaires des membres et 250 \$ de la municipalité. M. Pierre Lacombe propose de reconduire un dix-neuvième programme d'ensemencement en 2019 et par ce fait même d'y budgéter un montant de 1 500 \$; accepté à l'unanimité par les membres.

10. Nouveau statut de l'Association

La conversion de notre association vers un organisme sans but lucratif (OSBL) a été complétée en novembre 2017, De plus, nous avons souscrit à une police d'assurance en dommages pour les OSBL (responsabilité civile des administrateurs et la couverture d'assurance civile à la tenue d'événements), tel que le suggère la Municipalité d'Entrelacs pour ses associations de bénévoles. L'administration a acquitté un droit d'immatriculation de 126 \$ au Registraire des entreprises du Québec (REQ) et une déclaration de revenus et de renseignements d'usage sera produite annuellement.

11. Promotion de l'APELP

11.1 Nouvelle carte bathymétrique

Une nouvelle carte bathymétrique avec le nouveau code d'éthique est maintenant disponible avec la possibilité de l'offrir avec un étui flotteur. La carte et son étui ont été distribués gratuitement à ceux ayant répondu au sondage Elle est offerte à nos membres au prix de 10 \$ pour la carte et de 5 \$ pour l'étui flotteur.

11.2 Événement «Fête du lac Patrick»

Cet événement festif avait été été proposé par le CA l'an dernier, dans l'idée de promouvoir un rapprochement des riverains, en ballade nautique sur le lac, en les accueillant sur quatre quais différents. L'événement ayant été annulé due au temps incertain, les membres saluant l'originalité de cette activité ont souhaité sa reprise.

11.3 Sondage des riverains

Un sondage récemment terminé, a permis la cueillette d'informations pertinentes sur nos riverains et leurs attentes envers leur Association. Le dévoilement des résultats en est fait aujourd'hui aux membres présents à l'AGA. Ils seront analysés par le prochain CA et guideront celui-ci dans l'établissement du plan d'action 2018-2019. Merci au 55 personnes y ayant répondu. Les préoccupations exprimées par les répondants seront les priorités du CA.

12. Sujet divers

1. Concernant les barrages de castor, il faut en référer à la Municipalité d'Entrelacs.
2. Proposition reçue d'un des propriétaire du Nordet de faire une présentation de la modification du projet Oasis. Cette demande est refusé par l'AGA compte tenu des litiges en cours à cause des nuisances, que notre Association ne peut faire la promotion d'un projet privé, que le promoteur refuse d'être membre de notre association et que la Municipalité a déjà statué sur ce projet.
3. À la question comment faire la différenciation entre les coliformes fécaux humain et ceux provenant des animaux, une piste de solution retenue par les spécialiste serait basée sur le contenu en caféine; présentement l'analyse en laboratoire est trop dispendieuse.
4. Un membre a suggéré d'évaluer la possibilité que notre Association fasse l'embauche d'une personne responsable d'une vigie sur le respect du règlement sur les nuisances, distribue de l'information pertinente et y consacre un budget de 2000 \$ en collaboration avec la Municipalité et l'ADLIE.
5. Un hommage a été rendu à Michel Lamarre, après 30 ans de dévouement à l'APELP et à son implication au CA. Il demeure un modèle d'engagement envers la protection de notre environnement et de respect envers notre lac.

13. Cotisation annuelle pour 2018

M. Bertrand Roy propose de la maintenir à 25 \$, secondé par M. Michel Bonin; adopté à l'unanimité.

14. Élection des membres du CA pour 2018-2019

M^{me} Jeane Francoeur, MM. François Linteau, Richard Cardinal, Gilles Drouin et M. Nicolas Charbonneaux ayant porté leurs candidatures sont élus par acclamation, M^{me} Hilda Bleyer accepte de poursuivre son rôle d'intermédiaire entre la communauté anglophone de la baie Est du lac Patrick et l'APELP. L'Association peut tenir compte de l'apport de M. Pierre Lacombe pour des tâches spécifiques. À **12 h**, levée de l'assemblée, proposée par M. Pierre Lacombe, secondée par M^{me} Carole Beaudoin .